Location de vélos

Location longue durée

Trois offres à disposition des Havrais de plus de 16 ans :

Le vélo classique : location gratuite ;
Le vélo à assistance électrique : 20 € par mois ;
Le vélo pliant : 10 € par mois.

Point vélo – Hall de l'Hôtel de Ville – avenue du Général Leclerc.
Ouverture du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h.
Renseignements au 02 35 22 27 17
ou sur **lehavre.fr**

Location courte durée

Plusieurs formules de location :
2 heures, ½ journée, 1 jour, 1 week-end, 1 semaine ou 1 mois. Des accessoires sont également proposés : panier, siège bébé pour les balades en famille et antivol.

3 points de location

La Boutique (arrêt Hôtel de Ville)
9 rue René Coty
Aux horaires d'ouverture de l'agence

La Station (arrêt Gares)
1 cours Lafayette
Aux horaires d'ouverture.

Horaires d'ouverture du service ou information
sur www.transports-lia.fr
ou par téléphone au 02 35 22 35 00

De mai à septembre
Les Bains Maritimes
Promenade de la plage
(face au poste de secours)
Tél. : 02 35 43 18 59
Ouvert 7 jours/7 de 10 h à 18 h.

Prêt gratuit pour personnes handicapées

Sur réservation
Twinrider - fun to go - vélo fauteuil - hippocampe - Joëllette

Renseignement / réservation :
Du 1er mai au 30 septembre : bains maritimes au 02 35 43 18 59
Du 1er octobre au 30 avril : service handicap dans la ville au 02 35 19 44 33

Vélo pratique

Les parcs à vélo sécurisés

© Laurent Bréard

8 parcs vélos LiA (prochainement 10) permettent de stationner son vélo dans des parcs fermés, abrités et sécurisés, situés à proximité des principaux arrêts du tramway (y compris la gare ferroviaire) et 3 parcs vélo Ville du Havre situés sur le parking de la plage, devant la piscine des docks et dans le parking souterrain de l'Hôtel de Ville.

Emplacement

P P voir carte au verso.

Capacité

20 à 40 places disponibles en fonction des parcs à vélo.

Carte d'accès

Carte nominative LiA
→ accès aux parcs à vélo Ville du Havre et LiA.

Carte magnétique Ville du Havre
→ accès aux parcs à vélo Ville du Havre.

Comment y accéder ?

À partir du 1er janvier 2015, les parcs à vélos Ville du Havre et LiA seront accessibles 24 h/24 avec un Pass LiA nominatif à condition d'avoir activé vos droits d'accès. Le Pass LiA nominatif est gratuit.

- Vous avez un Pass LiA nominatif : rendez-vous dans l'une des 2 agences LiA pour activer vos droits d'accès.
- Vous n'avez pas de Pass LiA : rendez-vous dans l'une des 2 agences LiA muni d'une pièce d'identité pour en faire établir un et activer vos droits.
- Vous avez un Pass LiA nominatif porteur d'un abonnement hebdo, mensuel ou annuel : vous accédez automatiquement aux parcs vélos pendant la durée de validité de votre abonnement.

Information sur www.transports-lia.fr
ou par téléphone au 02 35 22 35 00

Avant le 1er janvier 2015, pour accéder aux parcs à vélo Ville du Havre 24 heures/24 (plage, piscine des Docks et parc souterrain de l'Hôtel de Ville), rendez-vous à l'accueil vélo de l'Hôtel de Ville muni de votre Pass LiA nominatif et d'une pièce d'identité pour activer vos droits d'accès.

(voir ci-contre pour adresse et horaires d'ouvertures)

Les cartes magnétiques Ville du Havre restent actives après 2015 mais permettent d'accéder aux 3 parcs à vélo Ville du Havre exclusivement.

Les parcs à vélo dans les parkings publics

Pensez aux parkings !

- Stationnement gratuit : parkings Hôtel de Ville, Coty, gares.
- Nouvel espace sécurisé : parking Hôtel de Ville (niveau-1).

Les stations de gonflage

Mise à disposition de deux stations de gonflage gratuites pour vérifier la pression des pneus.

Les transports en commun

Les vélos sont autorisés dans le tramway et le funiculaire.

Conditions d'accès au tramway

- du lundi au vendredi avant 7 h, entre 9 h et 16 h 30 et après 18 h 30 ;
- les samedis, dimanches et jours fériés toute la journée ;

L'accès au tramway doit s'effectuer par les portes doubles. Les vélos doivent être tenus en main durant l'ensemble du trajet.

Le tramway circule du lundi au samedi de 5 h à minuit et le dimanche de 7 h à minuit.

© Laurent Bréard

Conditions d'accès au funiculaire

L'accès avec un vélo est autorisé aux heures d'ouvertures du funiculaire et doit s'effectuer aux endroits prévus.

Le funiculaire est ouvert du lundi au samedi de 7 h 30 à 21 h et le dimanche et jours fériés de 7 h 30 à 19 h 30 (sauf le 1er mai).

LA ROUE LIBRE

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO au HAVRE

3 rue Bonnivet - 76600 LE HAVRE
09 84 11 52 95 - contact@la-roue-libre.com
www.le-roue-libre.com

Horaire d'ouverture :
Mardi / mercredi / jeudi / vendredi
De 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 10 h à 18 h

Tarifs des adhésions :
Individuelle : 20 €
Familiale (parents et enfants) : 40 €
Étudiants, demandeurs d'emploi : 8 €

Activités proposées pour les adhérents

- **Vélo-école :** cours de pratique de vélo pour tout public (adulte et enfant) et tout niveau.
- **Atelier mécanique :** réparation et révision de vélos et/ou autoréparation avec accès à l'atelier, mise à disposition d'outils et conseils.
- **Vente de vélos d'occasions.**
- **Vente de pièces détachées d'occasion.**
- **Dons et recyclage de vélo :** possibilité de venir récupérer des vélos à votre domicile (Le Havre et son agglomération) sur simple appel.
- **Café cyclo-culturel :** rafraîchissements, espace documentaire, expos, ateliers créatifs…

Liens utiles

Calculer votre trajet vélo sur :
http://geo.lehavre.fr/

Venez chercher vos infos vélo sur :
http://www.lehavre.fr/deplacement/velo

Fédération Française cyclotourisme :
http://ffct.org/

Fédération Française des usagers de la bicyclette :
http://www.fubicy.org/

BICYCODE : le marquage des vélos
http://www.bicycode.org/

Aménagements : mode d'emploi

La piste cyclable

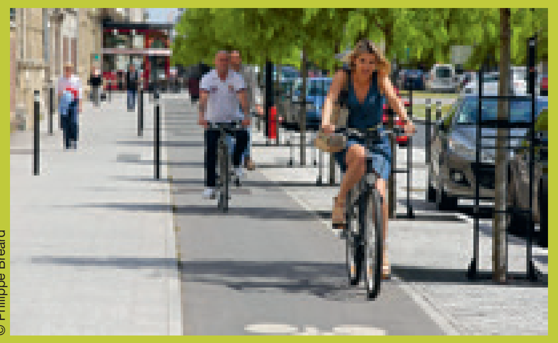
© Philippe Bréard

Elle est séparée physiquement des voies de circulation automobile. Elle peut-être à double sens.

La bande cyclable

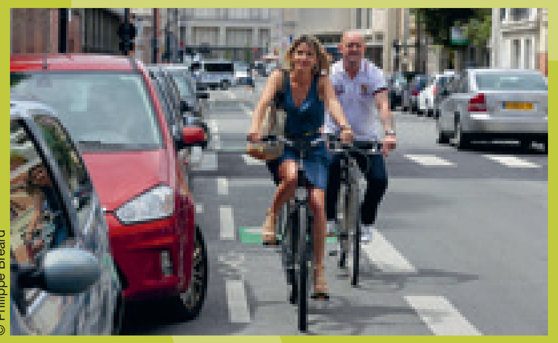
© Philippe Bréard

Elle est matérialisée par un marquage au sol. Elle est réservée aux cyclistes et son usage peut être rendu obligatoire.

La zone mixte

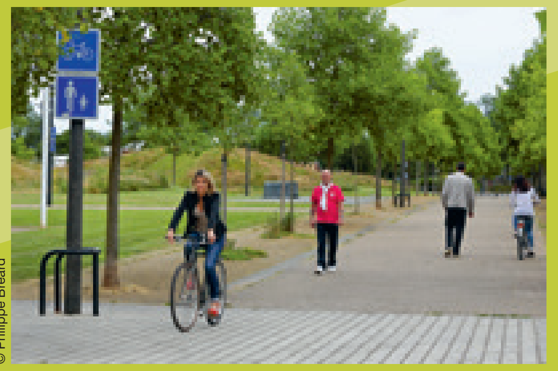
© Philippe Bréard

C'est une voie réservée aux piétons et aux vélos. La vitesse du cycliste est limitée à 6km/h.

La voie verte

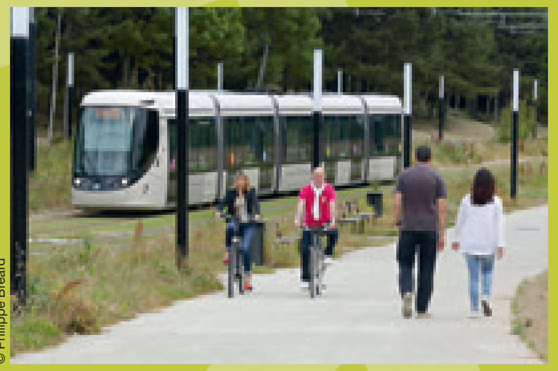
© Philippe Bréard

Voie réservée à la circulation des véhicules non-motorisés, des piétons et des cavaliers.

Le SAS vélo

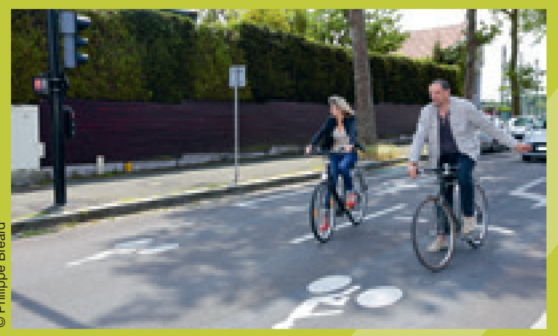
© Philippe Bréard

Au droit de feux tricolores Il permet aux cyclistes de se placer devant les véhicules motorisés pour démarrer en toute sécurité, notamment pour tourner à gauche.

Le double sens cyclabe

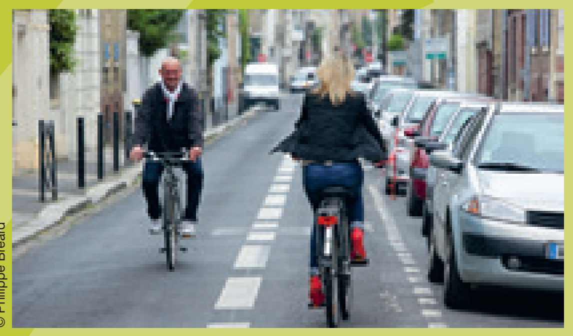
© Philippe Bréard

Il s'agit d'autoriser un double sens cyclable dans une voie à sens unique pour les véhicules motorisés.

Équipez votre vélo

C'est obligatoire

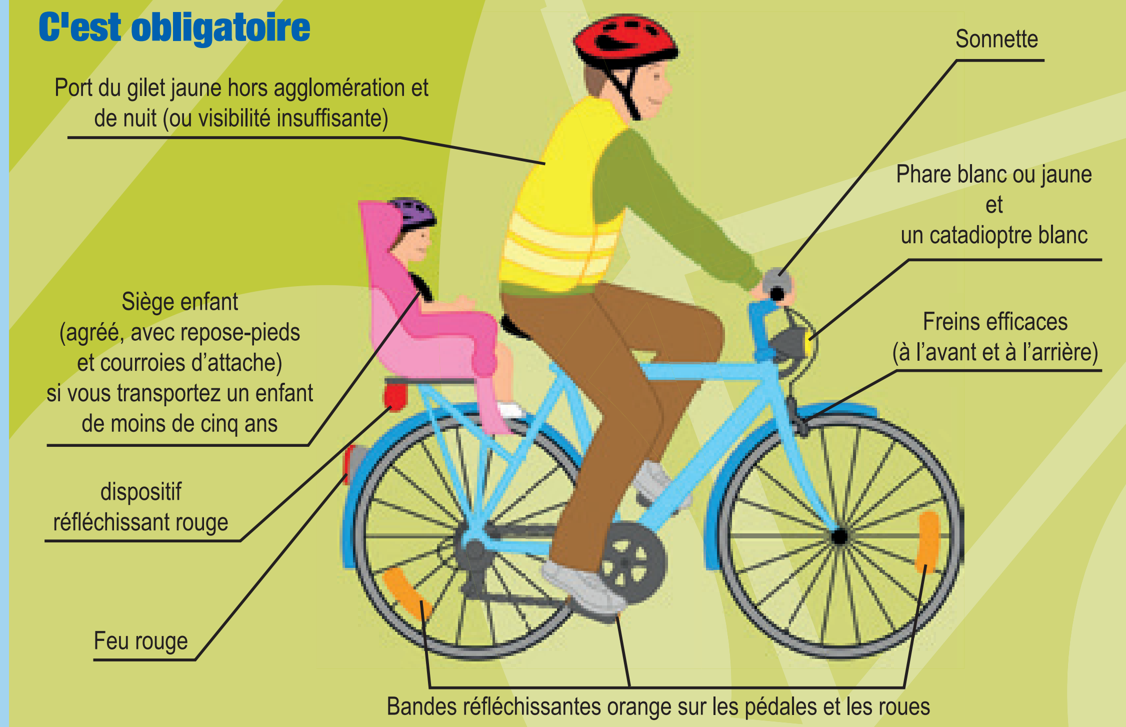
Port du gilet jaune hors agglomération et de nuit (ou visibilité insuffisante)
Sonnette
Phare blanc ou jaune et un catadioptre blanc
Siège enfant (agréé, avec repose-pieds et courroies d'attache) si vous transportez un enfant de moins de cinq ans
Freins efficaces (à l'avant et à l'arrière)
dispositif réfléchissant rouge
Feu rouge
Bandes réfléchissantes orange sur les pédales et les roues

C'est recommandé

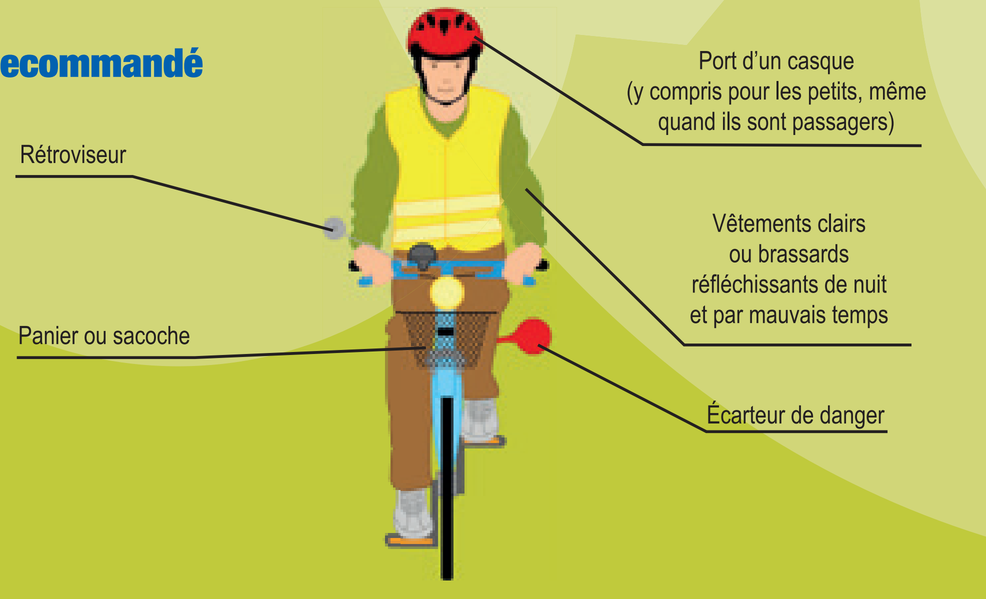
Port d'un casque (y compris pour les petits, même quand ils sont passagers)
Rétroviseur
Vêtements clairs ou brassards réfléchissants de nuit et par mauvais temps
Panier ou sacoche
Écarteur de danger

Signalisations

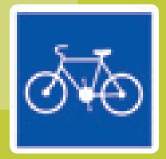	Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles.
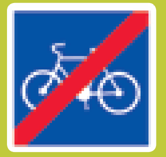	Fin d'une piste ou d'une bande cyclable conseillée et réservée aux cycles.
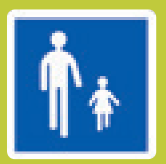	Aire piétonne autorisée aux cyclistes à condition d'y rouler au pas et de ne pas géner les piètons qui sont prioritaires.
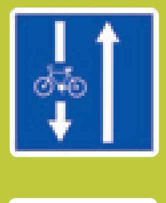	Double Sens Cyclable. Indique que dans cette voie à sens unique, les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens.
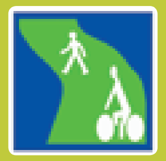	Voie verte.
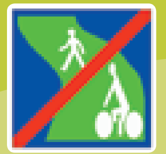	Fin de voie verte.
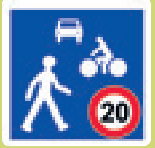	Zone de rencontre.
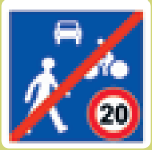	Fin de zone de rencontre.
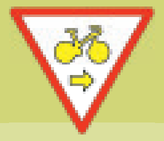	Cédez-le-passage cycliste au feu rouge « tourne à droite ».
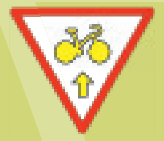	Cédez-le-passage cycliste au feu rouge « tout droit ».
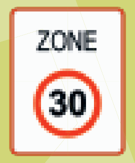	Zone 30 km/h. Elle améliore la sécurité de tous en favorisant le partage entre vélos, automobiles et piétons.
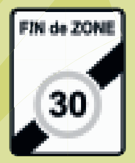	Fin de zone 30 km/h.
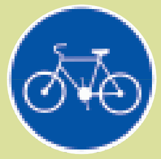	Piste ou bande cyclable obligatoire pour les cycles.
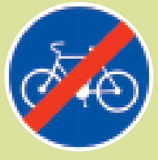	Fin de piste ou bande cyclable obligatoire pour les cycles.
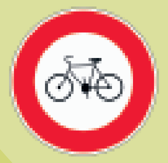	Accès interdit aux vélos.
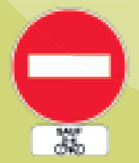	Sens interdit sauf cycliste.
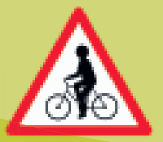	Débouché de cycliste.

Les nouveaux aménagements

Cédez-le-passage cycliste au feu rouge « tourne à droite ».

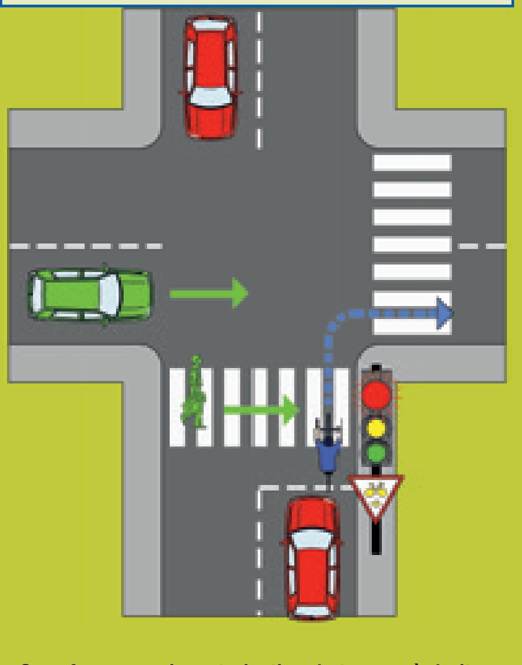
Carrefour en croix, autorisation de tourner à droite.

Cédez-le-passage cycliste au feu rouge « tout droit ».

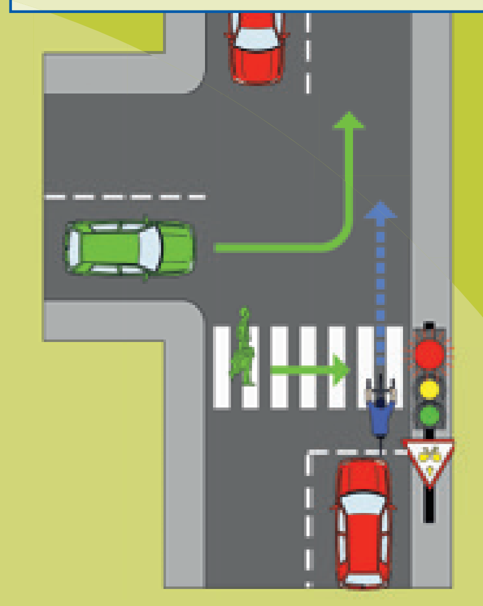
Carrefour en T, autorisation d'aller tout droit.

Piéton
Le feu routier est au rouge et le feu piéton est au vert.
Vous êtes prioritaire, vous avancez.

Cycliste
Le feu routier est au rouge. Le panneau vous autorise à tourner à droite ou aller tout droit en cédant le passage

Automobiliste
Le feu rouge est au rouge, vous restez à l'arrêt.
*voiture, camionnette, camion, bus, moto, cyclomoteur et scooter.

Le double sens cyclable.

Panneaux et marquages règlementaires : une signalétique particulière

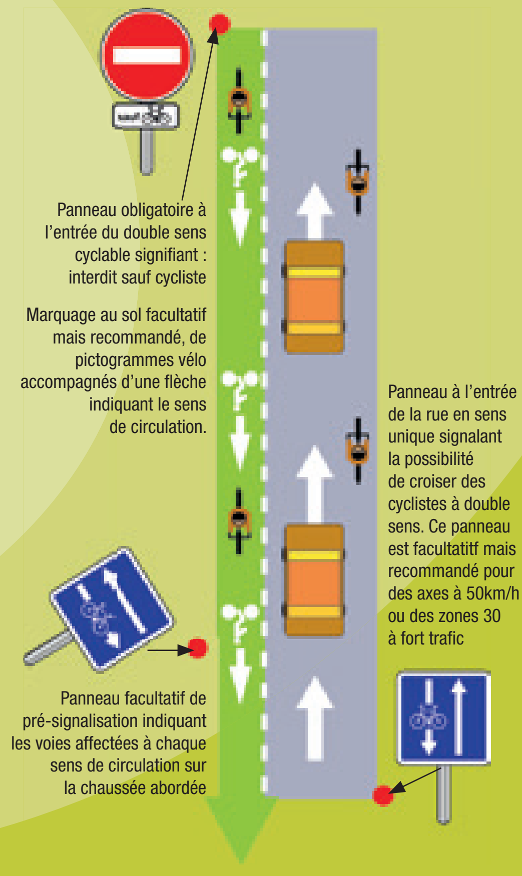
Panneau obligatoire à l'entrée du double sens cyclable signifiant : interdit sauf cycliste
Marquage au sol facultatif mais recommandé, de pictogrammes vélo accompagnés d'une flèche indiquant le sens de circulation.
Panneau à l'entrée de la rue en sens unique signalant la possibilité de croiser des cyclistes à double sens. Ce panneau est facultatif mais recommandé pour des axes à 50km/h ou des zones 30 à fort trafic
Panneau facultatif de pré-signalisation indiquant les voies affectées à chaque sens de circulation sur la chaussée abordée

Respectez les règles de sécurité

- Respectez le Code de la route, arrêtez-vous au feu rouge et roulez à droite de la chaussée.
- Gardez au moins un mètre de distance avec tout autre véhicule.
- Ne zigzaguez pas entre les voitures.
- Soyez attentif aux portières des véhicules à l'arrêt qui peuvent s'ouvrir soudainement.
- Roulez en file indienne si vous roulez en groupe et placez-vous un peu en avant des véhicules lorsque vous êtes à une intersection.
- Ne cherchez pas à dépasser un bus ou un camion, restez prudemment à l'arrière.
- Ne vous placez pas dans l'angle mort de visibilité d'un véhicule.
- Signalez votre changement de direction en tendant le bras.
- En toutes circonstances, faites preuve de courtoisie.

Des conseils contre le vol

Attachez votre vélo avec un antivol solide, ceux en forme de U sont en général les plus solides. Même pour une course de quelques minutes, ayez le réflexe d'attacher le cadre de votre vélo à un point fixe.

ATTENTION TRAM !

Traversez les voies de manière perpendiculaire.
Aux carrefours, prenez garde à ne pas mettre vos roues dans les rails !

marquage BICYCODE®
Vélo marqué
www.bicycode.org

Le BICYCODE® est un système de marquage de vélos par gravure de numéros uniques et standardisés au niveau national. Il permet la restitution des vélos à leurs propriétaires en cas de vol.
La vocation du BICYCODE® est de lutter contre le vol, le recel et la revente illicite et de sécuriser les cyclistes pour les inciter à utiliser plus souvent le vélo dans leurs déplacements quotidiens.
Il repose sur une base de données sécurisée, gérée par la FUB, sur un réseau d'opérateurs de marquage référencés et sur un partenariat avec les forces de l'ordre.

Direction Communication de la Ville du Havre - 08/2014.

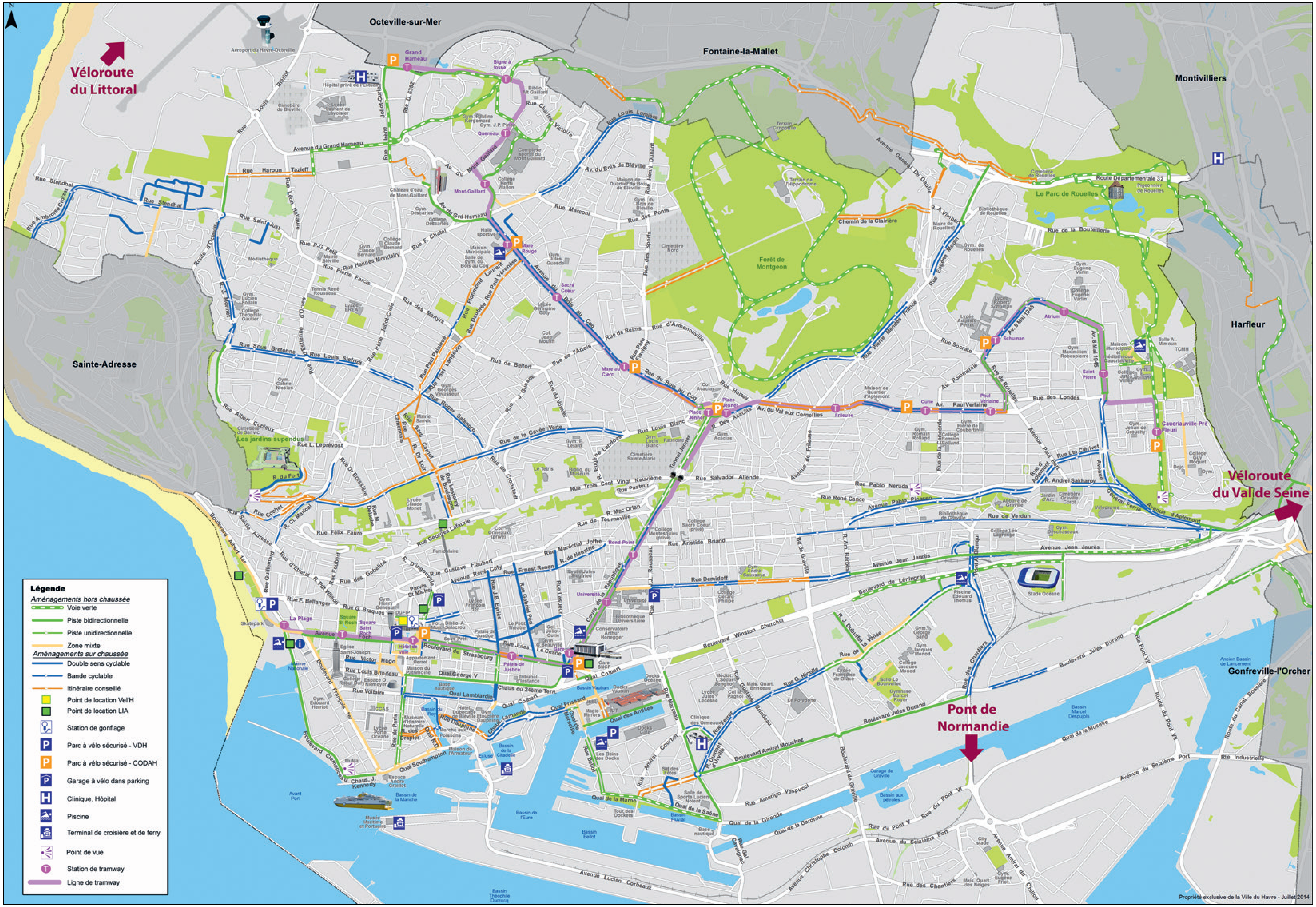
N
Véloroute du Littoral
Véloroute du Val de Seine
Pont de Normandie
Octeville-sur-Mer
Fontaine-la-Mallet
Montivilliers
Harfleur
Sainte-Adresse
Gonfreville-l'Orcher
Aéroport du Havre-Octeville
Forêt de Montgeon
Le Parc de Rouelles
Les jardins suspendus
Stade Océane
Grand Hameau
Mont-Gaillard
Mare Rouge
Mare au Clerc
Place Jenner
Frileuse
Curie
Schuman
Atrium
Caucriauville-Pré Fleuri
Rond-Point
Université
Gare SNCF
Hôtel de Ville
La Plage
Avant Port
Bassin de la Manche
Bassin de l'Eure
Bassin Bellot
Bassin Théophile Ducrocq
Bassin Vauban
Bassin Fluvial
Bassin Marcel Despujols
Avenue du Grand Hameau
Rue Stendhal
Rue Louis Lumière
Av. du Bois de Bléville
Rue Marconi
Chemin de la Clairière
Rue de la Bouteillerie
Route Départementale 32
Avenue Général De Gaulle
Rue Sous Bretonne
Rue Louis Siefridt
Rue de la Cavée Verte
Avenue du Bois au Coq
Rue du Bois au Coq
Av. du Val aux Corneilles
Av. Paul Verlaine
Rue des Londes
Rue Salvador Allende
Rue Pablo Neruda
Avenue Pablo Picasso
Rue de Verdun
Avenue Jean Jaurès
Rue Demidoff
Boulevard de Léningrad
Boulevard Winston Churchill
Boulevard Jules Durand
Boulevard Amiral Mouchez
Rue Aristide Briand
Cours de la République
Tunnel Jenner
Rue de Tourneville
Rue Félix Faure
Rue Georges Lafaurie
Rue d'Etretat
Boulevard Albert 1er
Boulevard François 1er
Boulevard Clémenceau
Rue Victor Hugo
Boulevard de Strasbourg
Rue Louis Brindeau
Quai George V
Quai Lamblardie
Quai Colbert
Quai Southampton
Quai des Antilles
Quai Frissard
Quai de la Marne
Quai de la Saône
Quai de la Gironde
Quai de la Garonne
Quai de la Moselle
Rue Amerigo Vespucci
Rue du Pont VI
Rue du Pont V
Avenue du Seizième Port
Avenue Christophe Colomb
Avenue Lucien Corbeaux
Route du Pont VII
Route du Canal Bossière
Rte Industrielle
Légende
Aménagements hors chaussée
Voie verte
Piste bidirectionnelle
Piste unidirectionnelle
Zone mixte
Aménagements sur chaussée
Double sens cyclable
Bande cyclable
Itinéraire conseillé
Point de location Vel'H
Point de location LIA
Station de gonflage
Parc à vélo sécurisé - VDH
Parc à vélo sécurisé - CODAH
Garage à vélo dans parking
Clinique, Hôpital
Piscine
Terminal de croisière et de ferry
Point de vue
Station de tramway
Ligne de tramway

Propriété exclusive de la Ville du Havre - Juillet 2014